



# L'AUGMENTATION DES MUTATIONS D'INFIRMIÈRES DANS L'ACADÉMIE DE LILLE, c'est grâce à la détermination des équipes de la FSU.

Depuis 2019, avec l'application de la loi de transformation de la Fonction publique et la suppression des CAPA, l'administration a le monopole des mutations, sans aucun droit de regard des élus du personnel.

La seule possibilité quand on souhaite une mutation est de demander un recours à l'administration. On peut être accompagné par un syndicat. Et si l'on ne l'est pas, on n'est même pas reçu !

Face à cette régression des droits, les équipes du SNICS-FSU de l'académie de Lille ont pris les dossiers de mutation des infirmières à bras le corps. C'est d'ailleurs le seul syndicat infirmier de l'académie de Lille à les accompagner, y compris pendant les congés d'été.

Après une première année très difficile face à l'administration, où le SNICS-FSU a gagné un recours sur 7, les recours réussis sont passés à 5 sur 7 la seconde année, grâce à une volonté de ne rien lâcher.

Parce qu'il n'y a pas de petits combats, les équipes de la FSU peuvent être fières de mener celui-là.

*Claire Damade*

*Section SNICS-FSU  
de l'académie de Lille*



ENGAGÉ-ES POUR  
DE MEILLEURES  
CONDITIONS DE TRAVAIL